MaPrimeRénov'
Mieux chez moi, mieux pour la planète

La nouvelle aide à la rénovation énergétique

Vous souhaitez améliorer le confort de votre logement tout en réduisant vos factures d'énergie ? Dès le 2 janvier 2020, l'État vous propose une nouvelle aide financière : MaPrimeRénov'. Une aide juste, calculée en fonction de vos revenus, une démarche simple et un bon geste pour la planète.

Une aide juste

MaPrimeRénov' finance des travaux de rénovation énergétique et s'adresse à tous les propriétaires qui occupent leur logement. L'aide est calculée en fonction de deux éléments : vos revenus et le gain écologique apporté par vos travaux de chauffage, d'isolation ou de ventilation.
Pour réaliser votre rénovation en toute sérénité, vous devez faire appel à un artisan Reconnu garant de l'environnement (RGE), un label qui atteste de la compétence de l'artisan pour faire des travaux de rénovation énergétique.
Si vous n'êtes pas éligible à MaPrimeRénov' en 2020, vous pouvez toujours bénéficier du crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE).

MaPrimeRénov est cumulable avec :

- La TVA réduite (5,5 %) sur les travaux d'économies d'énergie ;
- L'éco-prêt à taux zéro (éco-PTZ), pour financer le montant qu'il vous reste à payer ;
- Les certificats d'économies d'énergie (CEE), versés directement par les fournisseurs d'énergie (y compris certaines grandes surfaces de distribution) ;
- Les aides des collectivités locales.

Une aide simple

MaPrimeRénov' se demande facilement. Vous créez votre compte en ligne sur :

www.maprimerenov.gouv.fr

et obtenez une première estimation. Vous recevez par mail la confirmation de l'acceptation de votre dossier. À la fin des travaux, vous transmettez la facture de votre artisan RGE, via votre compte personnel, et l'aide vous est versée sous quatre mois maximum, par virement. Dès mai 2020, une avance de frais pourra même vous être accordée.

Mieux chez moi, mieux pour la planète

Mieux isoler votre maison, changer votre chaudière, installer un système de ventilation efficace : autant de solutions pour ne plus avoir froid l'hiver ou chaud l'été. Ces travaux de rénovation énergétique contribuent aussi à réduire vos factures et à augmenter la valeur de votre bien. Sans oublier qu'ils vous permettent d'émettre moins de gaz à effet de serre, responsables du changement climatique.

De la définition de votre projet à l'obtention de l'aide,
vous pouvez être accompagné et bénéficier d'un conseil personnalisé
Pour plus de renseignements, contactez un **conseiller FAIRE** au **0 808 800 700**
(Le numéro unique du service public de conseil gratuit et d'information sur la rénovation énergétique)
ou sur **www.faire.gouv.fr/marenov**